

BUDGET PREVISIONNEL HEBERGEMENTS D'URGENCE- ANNEE 2022/2023

Eléments de calcul pris en compte

CHARGES

1° nombre de logements 3 F2/F3

Base moyenne de 650 €/mois

2° base de calcul charges

Base moyenne de 100 €/mois/par appartement

3° assurances habitation

Base moyenne 300 €/an/par appartement

4° emploi secrétariat et accompagnement

ETP sur la base du smic brut annuel à raison de 10 heures/semaine soit
501,76 brut /mois x 12

PRODUITS

Les familles hébergées contribuent à hauteur de 300 €/mois. Nous visons une population d'exilés en instance d'intégration qui a des contrats de travail.

Ces familles sont accompagnées vers l'autosuffisance pendant un an - aide à la gestion des dépenses domestiques, régularisation par le travail, etc...

I. CHARGES

Loyers (3 x 700 € X 12)	25.200,00 €
Charges locatives (150 € x 3 x 12)	5.400,00 €
Taxes et assurances	900,00 €
Equipement appartements	6.000,00 €
Divers	500,00 €
TOTAL	38.000,00€

II. PRODUITS

Participation familles (3 x 300 € x 12)	10.800,00 €
Financement Participatif	20.000,00 €
Fondation Riace	4.000,00 €
Subvention Mairie	2.000,00 €
Fonds Propres	1.200,00 €
TOTAL	38.000,00 €